

## REGLEMENT INTERIEUR

### Heures d'ouverture du jardin d'enfants:

Le lundi, mardi et jeudi: de **8h20 à 16h00**.

Le mercredi : de **8h20 à 12h00**

Le vendredi: de **8h20 à 12h00**

Ouverture des portes : **8h20 – 11h50 – 12h55 – 15h50**

Fermeture des portes : **9h10 – 11h50 – 12h55 – 16h20**

### Accueil des enfants

**Pour les grands :** de 8h20 à 8h35

**Pour les petits :** de 8h35 à 9 h

**Merci de respecter cet échelonnement le plus possible pour la fluidité de la circulation sur le parking !**

Les parents accompagnent leur enfant dans le vestiaire, le prépare et le remet à l'éducatrice. De brefs échanges peuvent alors avoir lieu lors de l'accueil de l'enfant entre les parents et l'enseignante.

**Les activités commençant à 8.30 et le cercle de bienvenue ayant lieu à 8.50** chez les grands, nous vous prions de respecter les horaires, pour le bien-être des enfants.

En cas de difficulté de séparation le matin, nous vous prions d'arriver tôt, de confier votre enfant et de le quitter dans un délai raisonnable. La pédagogue saura prendre le relais, vous pouvez lui accorder votre confiance. En cas de problème majeur, vous seriez informé et il est toujours possible de prendre des nouvelles à distance, par téléphone.

### Sortie des enfants

Le matin à **11h50 ou à 12h55**, après le repas

L'après-midi à **15h50**

Le mercredi et le vendredi : **12h00**

Lors de la sortie de classe, les enfants ne sont confiés qu'à leurs parents, dans le jardin ou dans les locaux de l'établissement. Nous vous demandons, pour la sécurité de vos enfants, de **refermer les portillons derrière vous**. Si vous souhaitez que quelqu'un d'autre vienne chercher votre enfant, même un autre parent, **cette personne doit nous être présentée au préalable**, et vous devez avoir fourni **une autorisation écrite et signée indiquant l'identité de la personne concernée, même s'il s'agit d'un autre parent d'élève**.

### Absences

Toute maladie infantile, infection grave ou présence de poux, ainsi que toute absence **doit être impérativement communiquée au responsable pédagogique ou à l'établissement, par mail**. En cas d'absence de plus de 3 jours, due à une maladie, ou en cas de présence de poux, **un certificat médical sera exigé, pour le retour de l'enfant**.

### Réunions pédagogiques

Dans une volonté de cohérence, nous demandons aux parents qui s'engagent dans le choix de cette pédagogie de s'y intéresser et d'en partager les valeurs.

**Il est donc impératif d'assister aux réunions d'information pédagogique, aux cercles d'échange sur les questions éducatives qui vous préoccupent**. Les dates vous sont communiquées début septembre. Ces réunions sont riches d'enseignement sur la pédagogie de Rudolf Steiner et sur le fonctionnement des groupes.

Le groupe social des parents s'y constitue autour d'échanges sur des thèmes qui concernent directement l'éducation des enfants.

403, Avenue Prince Rainier III de Monaco

F-06240 Beausoleil

Tel +33 (0)4 92 10 89 48 – [waldorfkindergarten@orange.fr](mailto:waldorfkindergarten@orange.fr) – [www.waldorf-kindergarten.org](http://www.waldorf-kindergarten.org)

SIRET 519 770 820 000 24

### Echange parents / pédagogues

Les échanges prolongés, ne peuvent avoir lieu le matin ou le soir, les pédagogues ayant en charge le groupe d'enfants.

Des rendez-vous individuels ont lieu entre parents et pédagogues à l'initiative de l'un ou de l'autre, pour chaque enfant, une à deux fois par année et davantage si nécessaire.

Les parents sont invités à participer activement aux nombreuses fêtes que nous organisons.

### Échange entre parents

Nous regrettons de n'avoir aucun espace disponible pour les parents. Nous vous prions donc, d'échanger à l'extérieur de l'établissement, afin de ne pas en perturber le fonctionnement. Si des tensions ont lieu, elles ne doivent en aucun cas se régler dans l'enceinte de l'établissement, dans le voisinage des enfants.

### Stationnement

Nous avons conscience des difficultés rencontrées par les parents. Veuillez-vous montrer patient, courtois, ponctuel et essayer de **limiter la période d'attente** pour des parents garés derrière vous, autant que possible. **Les rentrées échelonnées entre les groupes sont organisées pour faciliter le stationnement.** Veuillez, s'il vous plait, les respecter.

### En cas d'Accident

Dans le cadre de l'établissement, le nécessaire est immédiatement fait par l'équipe pédagogique. Si votre enfant s'est blessé à l'insu des pédagogues, vous devez vous mettre en rapport avec le responsable pédagogique sous 48 heures, afin d'établir une déclaration d'accident qui sera transmise à la compagnie d'assurance de l'établissement.

### Sécurité

Par mesure de sécurité, **le port de bijoux (collier, etc.)** représentant un danger éventuel, **n'est pas autorisé.**

### Objets personnels

**Aucun jouet personnel, ou tout autre objet n'est accepté dans l'enceinte de l'établissement,** à l'exception de l'objet transitionnel, avec lequel l'enfant s'endort. Pour les plus grands, si l'enfant n'est pas attaché à un objet particulier, il est possible de le laisser dans le lit.

**Merci de réserver les tatouages pour les vacances!**

### Vaccinations

Nous vous informons que l'entrée de votre enfant dans l'établissement est soumise à la présentation du **carnet de santé** indiquant les vaccinations obligatoires effectuées ou les contre-indications éventuelles (voir fiche d'inscription médico-pédagogique).

### Période d'essai

Une période d'essai maximum de **2 mois** est fixée, durant laquelle l'équipe pédagogique décide de la poursuite de la présence de l'enfant, au sein de l'établissement. Dans le cas où l'enfant ne pourrait pas poursuivre la scolarité, les frais sont remboursés à l'exception des frais de dossier 300 €.

### Départ définitif en cours d'année scolaire

Tout départ définitif de l'enfant devra faire l'objet d'un **préavis de 2 mois** adressé par lettre recommandée.

**Le présent document a valeur de contrat et engage d'une part les parents, d'autre part l'établissement, à respecter le règlement intérieur**

Je (nous) soussigné (s) .....

Parent(s) de .....

- m'engage (nous engageons) à respecter les normes contenues dans le « Règlement Intérieur » de l'Ecole;

Fait à ..... le..... en 2 exemplaires

Signature(s) (précédée de la mention lu et approuvé)

Pour l'école

.....

.....

Laure Dalmau (Directrice)